

Commune de Tenay

L'an deux mil vingt-cinq et le quatre décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.

Nombre de
Conseillers

En exercice	15
Présents	12
Votants	13
Absents	3
Pouvoirs	1

Etaient présents : M et Mmes G. ALLAIN, C. SAVOI, , C.PARDO, G.CHARVET, J-F BONIN, S.CHEVRY, S.BRUN, S.DELAVY, M.BOUMIR, C.GRABIT, C.TIVEDDU ; F.DERREUMAUX
S.AMOURIQ ; P.PERSICO ; F.MALARD
Date de convocation : 26/11/2025
Secrétaire de séance : Jean-François BONIN
S.AMOURIQ donne pouvoir à C.SAVOI

**CONVENTION POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SUR LE
HAMEAU DU CHANAY**

Délibération N°40 /2025

-- * --

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que dans le cadre de l'étude des travaux d'alimentation électrique et de distribution publique sur le hameau du Chanay mandatés par le SIEA, le bureau d'étude Euclyd a déterminé le tracé conformément au plan cadastral dont la parcelle cadastrée ZC 121 appartient à la commune.

Il est prévu d'y établir à demeure une canalisation électriques souterraines (réseau haute tension et basse tension) ainsi qu'un poste de transformation de type PSSB MT/BT dont les dimensions approximatives extérieures sont : hauteur 1.5m / largeur 2.7m / profondeur 2m.

Il y aurait lieu de conclure une convention pour fixer les obligations de chacune des parties.

Le Conseil Municipal,
Oui l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,

- Décide de conclure une convention concernant la parcelle cadastrée section ZC n° 121 pour le projet d'enfouissement des réseaux Hameau du Chanay

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.

Le Maire,
Gaël ALLAIN



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Gaël Allain".